

# L'IREQUOIS

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de L'IREQ



## MERCI

LE 12 MAI DERNIER, JEAN-MARC PELLETIER NOUS FAISAIT PART DE SA DÉCISION DE NE PLUS SOLLICITER DE MANDAT À TITRE DE PRÉSIDENT DU SPSSI ET DE CESSER D'EXERCER SES FONCTIONS À L'ISSUE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. LE BUREAU AINSI QUE L'ÉQUIPE DE L'IREQUOIS TIENNENT À LUI RENDRE HONNAGE EN SOULIGNANT SON ENGAGEMENT CONSTANT À LA DÉFENSE DE LA R&D ET DES INTÉRÊTS DES CHERCHEURS DE L'INSTITUT DE RECHERCHE D'HYDRO-QUÉBEC AU COURS DES 15 ANS D'EXISTENCE DU SPSSI, ET DURANT LES 12 ANNÉES OÙ IL A OCCUPÉ LE POSTE DE PRÉSIDENT.

## Jean-Marc

menées par la Commission de l'économie et du travail chargée de procéder à l'examen des plans stratégiques d'Hydro-Québec et, plus récemment, de veiller à l'avenir énergétique du Québec.

Nous devons reconnaître les qualités de visionnaire de Jean-Marc, puisqu'il fut parmi les premiers à dénoncer avec force la construction de la centrale au gaz naturel du Suroît, projet qui, comme on le sait, a été abandonné. Le nouveau PDG d'Hydro-Québec a même ajouté lors de sa nomination que la page du thermique était résolument tournée à Hydro-Québec. Jean-Marc a également vanté sur toutes les tribunes les mérites de l'éolien. Le nouveau PDG semble avoir enfin compris l'importance que revêt cette énergie renouvelable aux yeux de la population québécoise. Les nombreuses interventions publiques de Jean-Marc en faveur d'un effort plus grand en matière d'efficacité énergétique semblent également avoir été entendues. De fait, on aurait cru que la récente allocation publique de notre nouveau PDG sur sa vision d'avenir pour Hydro-Québec avait été écrite par Jean-Marc (nous aurait-il caché quelque chose?).

Finalement, au cours de ses mandats successifs à la présidence, il a réussi à gérer de main de maître les différents dossiers afin de s'assurer de préserver et défendre les droits de tous les membres, un exploit compte tenu de la taille de notre syndicat et de l'agressivité manifestée par Hydro-Québec envers toutes les instances syndicales ces dernières années.

**On retiendra**, entre autres choses, sa volonté de faire du SPSSI un intervenant majeur dans le domaine de l'énergie tant auprès des diverses instances gouvernementales que des médias. Il aura réussi à développer un solide réseau de contacts aussi bien au niveau politique que médiatique.

Sa détermination aura aussi permis de mettre fin à un épineux problème qui sévissait depuis près de dix ans soit un nombre sans cesse croissant de «temporaires longue durée». Ainsi, c'est près de 120 chercheurs qui, à la fin de 1997, ont vu leur statut de temporaire passer à celui de permanent. Nous savons que les gestionnaires actuels de l'Institut de recherche souhaitent ardemment revenir à la situation qui prévalait avant cette entente historique car, pour eux, flexibilité rime avec précarité pour les employés ou, plus directement, le «jeter après usage».

Rappelons-nous également qu'en 2000, grâce aux contacts qu'il avait développés,

il n'a pas hésité à multiplier les représentations auprès des autorités politiques pertinentes afin d'empêcher Hydro-Québec de se départir du LTEE au profit d'intérêts étrangers. Aujourd'hui, l'avenir du LTEE semble, sinon assuré, du moins prometteur.

Au niveau de la convention collective, notons aussi des avancées importantes relativement aux horaires de travail, à la formation, au processus de reclassification et la conclusion d'une entente permettant l'industrialisation et la commercialisation des produits issus de l'Institut de recherche d'une façon respectueuse des chercheurs et des ingénieurs, mettant ainsi fin à l'arbitraire qui prévalait lors de la formation de la compagnie ArgoTech à partir des installations existantes au LTEE.

Il a de plus contribué de façon plus que significative à la rédaction des nombreux mémoires déposés par le SPSSI en réponse aux demandes d'avis de la Régie de l'énergie ou dans le cadre des consultations publiques

Le Bureau et l'équipe de l'Irequis **LE REMERCIENT GRANDEMENT POUR SON ENGAGEMENT** et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

# André 1<sup>er</sup> : Santo Subito!

Où il est question du bénévolat dans les institutions publiques...

« Coup de tonnerre à Hydro-Québec » tonnaient les journaux le 6 avril dernier. Ceux qui croyaient qu'Hydro-Québec était en bonne santé financière en restent babas. La réalité vient encore une fois nous rappeler qu'elle aime dépasser dans la voie de droite sur l'autoroute de la fiction. En effet, ce jour-là, le Gouvernement du Québec, Actionnaire unique d'Hydro-Québec, annonçait par la voix de son ministre qu'il remettait la présidence du Conseil d'Administration de sa Puissante Société d'état à un bénévole. De là où on était placé lors de la cérémonie de couronnement, il nous a semblé que le bénévole en question plaçait lui-même la couronne sur sa tête. André 1<sup>er</sup> était ainsi consacré pape de l'énergie au Québec.

Le bénévolat est un rouage important de la viabilité des organismes de bienfaisance, et toutes les bonnes œuvres et organismes charitables sont d'autant plus forts qu'ils peuvent compter sur une Fondation qui financera une partie de ses activités grâce aux dons de sympathisants. Les pages de La Presse montrent chaque semaine de gros donateurs corporatifs photographiés aux côtés de simples bénévoles, disposés autour d'un chèque aussi grand que leur engagement envers l'une ou l'autre de ces excellentes causes qui se disputent féroce ment leurs faveurs. Que voulez-vous que la bonne y fasse, c'est comme ça. Quelle que soit la noblesse de la cause, l'argent est le nerf de la guerre! Et le véritable Klondyke des grandes et nobles causes, c'est véritablement l'argent public ainsi que le financement des partis politiques nous en apprend un peu plus chaque jour grâce à la commission Gomery (mais ça, c'est à Ottawa). Avant de se faire reconnaître un claim, il faut investir (déployer) de gros efforts (importants) de démarchage, être au bon moment à la bonne place, avec les bonnes personnes. Il s'agit là d'une tâche de leadership stratégique qui demande de grands talents et une habileté reconnue au jeu de coude, ce qui explique pourquoi ce n'est généralement pas à des bénévoles, encore moins à un seul, que les organismes confient l'élaboration de leur plan stratégique. Les bénévoles ne peuvent pas tout faire, cela se conçoit, et

on leur réservera avant tout les activités liées à la mission de base, ce qu'ils font admirablement bien, humblement, avec conviction et généreusement. Et pendant qu'ils s'occupent de préparer le café, la popote et de nettoyer les toilettes au quotidien, il faut bien que quelqu'un s'occupe de ramasser les fonds.

Or, l'électricité qui est un bienfait public essentiel par tout ce qu'elle permet de qualité de vie à chaque citoyen, s'en remettra dorénavant à la bonne volonté d'un plénipotentiaire bénévole, qui a reçu la bénédiction de la Fondation de l'Actionnaire Unique Gouvernemental. Dans le cas de l'électricité et d'Hydro-Québec, faut-il rappeler que ses revenus proviennent toujours des foyers québécois, des citoyens abonnés qui reçoivent tous une demande de subvention obligatoire à chaque deux mois pour assurer le maintien des services publics essentiels rendus par l'organisme communautaire HQ. Québec vient donc d'assujettir Hydro-Québec à un bénévole de stature napoléonienne qui sait donner le meilleur de lui-même dans l'adversité. Cet homme qui a su transformer le verglas en une opération messianique, qui survécut aux charbons ardents du Suroît, ce thaumaturge de l'électricité, capable de croiser le fer avec les saines pratiques comptables et de forcer l'accroissement des tarifs de l'électricité propre dans le but de favoriser l'économie d'énergie, ce

surhomme, au surplus chancelier de l'Université de Montréal et président du Conseil Mondial de l'énergie, qui propose aujourd'hui à tous les diplômés des études supérieures en génie des postes de bénévoles, donnera l'exemple en s'offrant corps et âme, bénévolement, à superviser la popote roulante d'Hydro-Québec. Voilà qui devrait aider à diminuer l'ampleur du choc tarifaire. Non mais, la chance qu'on a d'avoir des vocations tardives. André 1<sup>er</sup>, Santo Subito!!! Rendons grâce au Seigneur. Alleluia! L'homme n'est grand qu'à genoux!

Mais, malgré toutes les belles qualités que possède le meilleur des bénévoles, ainsi que nous l'avons dit, on ne peut pas demander à celui qui vient de s'offrir à superviser les décisions d'Hydro-Québec d'être imputable de tout. Ce ne serait pas juste qu'un citoyen aussi généreux, aussi informé de tous les corridors de l'appareil gouvernemental, se retrouve un jour la proie de représailles populaires parce que, croyant bien faire, il aurait mené l'organisme communautaire dans une direction que personne ne lui avait demandé de suivre. Dans sa lourde responsabilité vis-à-vis des bénéficiaires, il aura bien besoin d'être supporté par un processus décisionnel rigoureux et transparent.

Il est bon de pouvoir compter sur un bénévole pour s'occuper du Saint-Siège du Conseil d'administration, mais on ne peut blâmer les bénéficiaires de demander des comptes sur les tenants et aboutissants de l'accomplissement de la tâche et cela, en toute transparence, pour le meilleur intérêt du public, et des bénévoles eux-mêmes après tout. Car, il faut pourtant le dire, il arrive malheureusement que des bénévoles détournent

la mission sociale d'organismes communautaires, parfois à leur avantage, parfois à celui d'autres bénévoles, discréditant ainsi pour longtemps leur cause. Trop d'exemples de cela existent. Il serait regrettable qu'un tel sort frappe Hydro-Québec, un organisme communautaire majeur et respecté que le Québec s'est donné. C'est d'ailleurs pour assurer une meilleure transparence que les membres du CA des organismes publics communautaires sont généralement élus.

C'est aussi pourquoi, il faudrait bien un chien de garde public pour examiner de très près les décisions de la nouvelle hiérarchie administrative d'Hydro-Québec afin d'éviter les détournements de mission, y compris celle de la R&D. Aucun bénévole ne saurait s'y objecter, naturellement.

À mon tour donc de venir entretenir de la noble, mais fort triste cause qui est celle de l'éducation supérieure et de ses débouchés en R&D du domaine de l'électricité à Hydro-Québec. Je crois, sincèrement, à ce que l'IREQ représente pour l'avenir d'HQ et pour la relève scientifique du Québec, et je sollicite ici la générosité de donateurs, grands et petits, pour assurer la poursuite et la continuité de sa mission fort malmenée depuis quelques années.

Je tente simplement de rappeler que le support financier de l'IREQ est présentement si mal arriqué à HQ que même des bénévoles dévoués ne parviennent pas à toucher l'oreille des grands sur l'état de délabrement scandaleux dans lequel un ex-PDG, aujourd'hui devenu bénévole, l'a conduit. Car au moment où s'installe notre bénévole en chef à Hydro-Québec, les causes qu'il a financées à même les fonds de R&D de l'IREQ, comme Capitech et Industech, vivent toutes actuellement des moments particulièrement difficiles. Serait-ce trop demander

à l'Actionnaire de créer une Fondation Hydro-Québec pour la R&D du domaine électrique, dont le principal donateur pourrait être par exemple Hydro-Québec, vu que c'est Hydro-Québec qui profite le plus des travaux de ses scientifiques et que depuis 30 ans, ce sont les abonnés des bonnes œuvres d'Hydro-Québec qui ont généreusement reconnu les mérites de l'IREQ en supportant son financement à travers les tarifs d'électricité.

Monsieur le premier ministre, ne pouvez-vous pas, par un signal discret du couvre chef signifier à votre ministre de l'énergie qu'il doit trouver un véhicule efficace, un porteur aussi fort qu'André 1<sup>er</sup>, capable de faire en sorte que rapidement la sauvegarde de l'IREQ, une institution d'intérêt national, assurance technologique d'Hydro-Québec auprès des Québécois, soit mise à l'abri d'éléments assoiffés de bonis, prêts à liquider le patrimoine d'expertise phénoménal qui s'y trouve et à tracter la mission de R&D que vos prédécesseurs ont toujours jalousement préservée? Car nous craignons fort que notre grand bénévole en chef, trop occupé à avaliser les projets et plans d'action préparés par le puissant réseau d'action de groupe qu'il a mis

en place depuis plusieurs années dans cette sainte entreprise, ne veuille pas voir que l'IREQ brûle. Ce serait dommage qu'une institution de cette trempe, qui aujourd'hui n'a pas d'égale au monde, disparaisse par une bête négligence.

Tout cela ne m'a pas l'air très catholique, monsieur le premier ministre. Avant qu'on passe à une première béatification au CA d'HQ, il faudrait faire une enquête documentée sur les miracles d'André. Oh, il a fait de grandes choses bien sûr, mais on décele soudainement comme une odeur de souffre au Saint Siège d'Hydro-Québec...

Prions le seigneur...

**BERNARD SAULNIER**  
CHERCHEUR



# À propos de l'encouragement à la dénonciation dans les entreprises

Le 1<sup>er</sup> décembre 2004, vous receviez dans votre pigeonnier une brochure intitulée *Faites le bon geste* qui vous invite, si vous êtes témoin d'une fraude ou d'une irrégularité liée au contrôle interne, à le signaler en composant le numéro de téléphone mis en service à cet effet. Ces lignes de dénonciation font leur apparition dans un nombre grandissant d'entreprises québécoises. Recensés au cours des derniers jours, **voici divers propos sur le sujet.**

— **René Villemure**, président de l'Institut québécois d'éthique appliquée, prédit des dérapages. Il ajoute : « On dit vouloir instaurer la confiance, mais au bout du compte, ça crée plutôt la méfiance totale entre les employés. »

LA PRESSE, 3 MAI 2005

— **Christophe Pallez**, de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en France, déclare que « à partir du moment où des salariés donnent des éléments sur d'autres salariés sans que ces derniers soient informés,

c'est de la collecte déloyale d'informations. C'est tout simplement interdit par la loi et c'est passible de sanctions. »

LA PRESSE, 3 MAI 2005

— **Ron Paquette**, un des cofondateurs de ClearView Strategic Partners, firme ontarienne spécialisée dans les services de dénonciation, affirme que « le Québec pourrait bientôt représenter de 40% à 50% de [leur] clientèle. »

LA PRESSE, 3 MAI 2005

— **Jean-Daniel Lafond**, philosophe documentariste, pour qui « la commission Gomery est un éloge de la délation » et **Serge Bouchard**, anthropologue animateur, qui prétend que « la délation de bonne conscience est basée sur des principes religieux et moraux » nous dévoilent ce qu'ils pensent de la délation dans nos sociétés. Pour les entendre : [www.src.ca/radio/indicatifpresent/chroniques/52978.shtml](http://www.src.ca/radio/indicatifpresent/chroniques/52978.shtml)

INDICATIF PRÉSENT, 10 MAI 2005

— **Michèle Boisvert**, éditorialiste, pose la question suivante : « Est-ce que les objectifs recherchés par une telle implantation, soit la mise au jour de comportements nuisibles à la bonne marche de l'entreprise, valent le coup de risquer de créer un climat de travail où régnera la suspicion entre les employés ? La réponse est non. » Elle précise : « La dénonciation est un geste grave qui doit demeurer l'exception et non devenir la règle. »

LA PRESSE, 13 MAI 2005

— **Dominic Peltier-Rivest**, professeur à l'Université Concordia et Certified Fraud Examiner (CFE), rappelle dans une lettre d'opinion que « les détournements d'actifs et les fraudes en entreprise équivalent en moyenne à 6% du chiffre d'affaires (revenus) de l'entreprise, et ce, selon une étude récente effectuée aux États-Unis par l'ACFE (Association of Certified Fraud Examiners). »

LA PRESSE, 16 MAI 2005

— **M<sup>e</sup> Isabelle Cantin** et **M<sup>e</sup> Jean-Maurice Cantin**, coauteurs d'un livre<sup>1</sup> sur le sujet écrivent : « Le dénonciateur fait face, il faut le comprendre, à un dilemme. Il doit considérer sa loyauté à l'égard de son employeur, la confidentialité des renseignements qu'il entend dénoncer et les conséquences de son geste. La pression qui s'exerce sur le dénonciateur est énorme et il réalise que son geste aura des conséquences, qu'il le veuille ou non. Voilà pourquoi il est essentiel de prévoir une protection contre les représailles. »

— **Sherron Watkins** est cette, désormais célèbre, *whistleblower* reconnue personnalité de l'année 2002 par le magazine Time pour avoir dénoncé des pratiques illégales qui, on le sait, ont entraîné la faillite du courtier en énergie Enron. Pour ceux et celles que le sujet intéresse, un documentaire, sorti en salle en mai, *Enron : derrière l'incroyable scandale* (v.f. de *Enron : The Smartest Guys in the Room*) relate les événements d'un des plus grands scandales financiers aux États-Unis.

**JOHANNE LAPERRIÈRE**  
CONSEILLÈRE SYNDICALE

<sup>1</sup> La dénonciation d'actes répréhensibles en milieu de travail ou *whistleblowing*, Isabelle Cantin et Jean-Maurice Cantin, Éditions Yvon Blais.



**«La mobilisation, la fierté et le sentiment d'appartenance sont des clés du succès. Nous maintiendrons aussi un dialogue et de bons échanges avec nos partenaires syndicaux; c'est l'approche que j'ai toujours privilégiée et ça ne changera pas. Nous allons nous parler souvent.»** - PROPOS DE THIERRY VANDAL CITÉS DANS L'ÉDITION DE MAI 2005 D'HYDRO-PRESSE

## **Le nouveau PDG continue la politique de discrimination envers les scientifiques de l'IREQ**

Les représentants syndicaux des employés d'Hydro-Québec ont été invités par le nouveau PDG à une rencontre de courtoisie en ce début de mandat. Tous? Non, car le SPSSI a été tenu à l'écart de cette première rencontre. Un simple oubli sans doute me direz-vous? Comme si HQ pouvait faire de tels oublis...surtout au début d'un mandat que le PDG prend bien soin de marquer au coin du DD ( développement durable) avec de subtils parfums d'efficacité énergétique et d'éolien.

À un représentant syndical présent qui s'étonnait de l'absence du représentant du SPSSI, un employé des Ressources Humaines a répondu que tous les groupes invités étaient présents!!! C'est comme ça! CQFD!

### **Récapitulons:**

- 1) Sciemment, le PDG n'a pas jugé bon d'inviter le SPSSI à cette rencontre
- 2) Le PDG a invité tous les autres groupes d'emplois d'Hydro-Québec par le biais de leur bureau syndical. Or, puisqu'il est clairement établi que les employés du SPSSI sont des employés d'Hydro-Québec, la conclusion est incontournable: les chercheurs, ingénieurs et analystes d'HQ représentés par le SPSSI font l'objet de mesures discriminatoires de la part du PDG. Que faire? Remettre le dossier à l'ombudsman? Un recours collectif des scientifiques de l'IREQ auprès de la protectrice de la personne?

Par ailleurs, les employés du SPSSI sont aussi les seuls employés de l'entreprise qui n'ont pas touché le boni administratif lié à l'Atteinte des objectifs du PDG en 2003 et 2004.

Ils sont également les seuls à qui HQ a refusé de consentir les mêmes droits salariaux et avantages sociaux qu'elle a accordés

à tous ses autres employés dès 2003. Et je passe sous silence l'absence de vision actuelle en matière de relève scientifique et de précarité d'emploi.

Quels que soient les prétextes invoqués par HQ pour tenter de justifier le traitement discriminatoire qu'elle réserve aux seuls membres du SPSSI dans ce dossier qui menace gravement les activités de R&D, ils ne sauraient constituer une défense à la hauteur des principes énoncés dans la politique « Nos ressources humaines » HA-46/2005 entrée en vigueur le 2 mai 2005. M. Vandal, nous vous suggérons de les relire attentivement, et vous invitons à nous expliquer ce qui vaut à la communauté scientifique de l'IREQ le harcèlement dont elle est l'objet privilégié depuis quelques années.

Qu'HQ s'acharne ainsi par une stratégie délibérée d'isolement, sur le groupe d'employés représentés par le SPSSI (moins de 1% de ses effectifs totaux) constitue un ignoble abus de pouvoir qui témoigne également d'un manquement grave envers la mission de R&D dont elle a la charge légale. Ce traitement odieux et injustifié exige une intervention immédiate de l'Actionnaire car les préjudices causés aux employés de la communauté scientifique sont éminemment singuliers dans une entreprise d'état comme HQ dont la mission de service public essentiellement technologique est précisément celle dans laquelle l'IREQ s'est engagée depuis plus de 30 ans pour le plus grand rayonnement scientifique du Québec. B.S.

## **La conciliation débute**

Comme aucune entente ne se profilait à l'horizon relative-ment au renouvellement de la convention collective, le SPSSI a transmis au ministre du Travail, le 20 avril dernier, une demande de conciliation afin de tenter de dénouer l'impasse dans laquelle se trouvent plongées les négociations. Le Syndicat était informé le 2 mai que M. Julien Perron agirait à titre de conciliateur. Une première rencontre a eu lieu le 30 mai et les prochaines ont été fixées les 22 et 29 juin ainsi que les 4 et 6 juillet. Les représentants du SPSSI ont indiqué au conciliateur qu'ils étaient disponibles tout le mois de juillet. M. Perron sera en vacances au cours du mois d'août. J.L.

# Suivi de la commission parlementaire sur l'avenir énergétique

Le 27 janvier dernier, Jean-Marc Pelletier et Réal Reid (ex-membre du SPSI), présentaient aux commissaires les deux mémoires déposés par le Syndicat dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec. L'un porte sur la situation de la R&D à Hydro-Québec<sup>1</sup>, l'autre sur la filière éolienne<sup>2</sup>. Les audiences de la commission parlementaire ont pris fin le 7 avril et près de 170 mémoires y ont été présentés. Un appel fait au Ministère des Ressources naturelles nous confirme qu'une première version de la politique énergétique du gouvernement du Québec devrait être diffusée sur Internet<sup>3</sup> au cours des prochaines semaines pour commentaires en vue de la production de la version définitive.

La députée et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie, Madame Rita Dionne-Marsolais, dégageait à la fin des travaux de la commission dix principes directeurs qui devront se retrouver dans la stratégie énergétique du gouvernement soit:

- 1) Priorité au transport en commun
- 2) Un éclairage public responsable et économique
- 3) Une politique d'habitation avec de nouvelles règles de construction
- 4) Planification intégrée des ressources (PIR)
- 5) L'électricité: un service public essentiel et des tarifs les plus bas pour tous les consommateurs québécois
- 6) Une diversification des approvisionnements énergétiques en priorisant les énergies
- vertes avec des objectifs précis à Hydro-Québec
- 7) L'électricité: un facteur de développement du Québec, de ses régions et qui contribue à l'occupation du territoire avec la participation des communautés locales et autochtones
- 8) Transparence nécessaire pour Hydro-Québec Production
- 9) Une agence de l'efficacité énergétique autonome
- 10) Recherche et développement



Comme Paul il y a deux mille cinq ans, la révélation divine a frappé Thierry sur le chemin de Murdochville en avril dernier. Au sommet d'une tour de 80 mètres, c'est en entrant dans la nacelle éolienne que le sérieux de l'industrie éolienne l'a soudain frappé au coeur. Du coup, oubliés les vents des «bouttes», les maringouins de La Grande, les talimans du 55<sup>ème</sup> et autres épouvantails à éventails qu'il semait à tous vents depuis longtemp. Miracle, la facétieuse ignorance qu'il avait manifestée avec beaucoup de gouaille dans ce dossier, au grand plaisir de son entourage est maintenant disparue. Gone with the wind. 2-0 pour le vent! B.S.

Concernant les points 6 et 10 énumérés plus haut, Madame Dionne-Marsolais rappelait aux commissaires que «ça prend plus que du vent pour développer une filière éolienne. Ça prend une vision claire, une volonté politique et des gestes concrets.» Elle ajoutait : «on veut que le Québec devienne un leader mondial et pour ce faire, il y a un défi technique majeur que le Québec doit relever et que le Québec est capable de relever. Pour y arriver, des efforts de recherche et développement sont absolument nécessaires. C'est unanime.» Concernant la R&D en général, elle mentionnait que «la majorité demeure aussi convaincue qu'un effort financier substantiel en recherche et développement doit être fait. Il faut même, comme on nous l'a suggéré, songer à réserver un pourcentage des ventes à la R&D.» (nos soulignés)

Reste à souhaiter que nos élus de même qu'Hydro-Québec aient entendu et que cela se reflète dans la politique énergétique et dans le plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec, tous deux actuellement en préparation, car pour l'instant la réalité est tout autre.

**JOHANNE LAPERRIÈRE**  
CONSEILLÈRE SYNDICALE

<sup>1</sup> [www.spsi.qc.ca/commparl/conv05/memoire\\_r&d.pdf](http://www.spsi.qc.ca/commparl/conv05/memoire_r&d.pdf)

<sup>2</sup> [www.spsi.qc.ca/commparl/conv05/memoire\\_eolee.pdf](http://www.spsi.qc.ca/commparl/conv05/memoire_eolee.pdf)

<sup>3</sup> [www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie)

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI, 210, boul. Montarville, bureau 3014, Boucherville, (Qc) J4B 6T3  
téléphone: (450) 449-9630  
télécopieur: (450) 449-9631  
courriel: [secretariat@spsi.qc.ca](mailto:secretariat@spsi.qc.ca)  
<http://www.spsi.qc.ca>

**COMITÉ DE RÉDACTION**  
Georges Gaba, chercheur  
Bernard Saulnier, chercheur  
Johanne Laperrière, conseillère syndicale

**DESIGN GRAPHIQUE**  
Guyline Hardy Design

**IMPRESSION**  
Imprimerie Daniel Boulet inc.

Les articles publiés dans L'Irequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou leur d'aucune façon le SPSI et ses officiers.



Dépôt légal  
Bibliothèque nationale  
du Québec 2005

## Pour un plus grand rayonnement

La version intégrale de ce bulletin, format «pdf», se retrouve sur le site Web du SPSI sous la rubrique «Journal L'IREQUIOS» figurant en marge.

